

Conditions Générales de Vente

Toute commande de votre part implique l'acceptation de nos Conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans vos conditions générales d'achat, sur votre papier à lettre ou vos documents commerciaux.

Acceptation des Commandes

Toutes nos ventes sont conclues sous réserve des possibilités d'approvisionnement.

Tous les événements échappant à notre contrôle (*cas de force majeure, épidémie, look-out, fait des tiers affectant nos approvisionnements, etc...*) et qui peuvent empêcher, retarder, rendre l'exécution impossible ou onéreuse constituent de convention expresse, une cause de suspension de nos obligations.

Si les événements se prolongeaient plus de 15 jours au delà de la date convenue pour la livraison, nous nous réservons le droit de résilier la vente sans que l'acheteur puisse réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit du fait de cette résiliation,

Livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, ceux-ci ne constituant jamais de notre part un engagement ferme de livrer à la date fixée.

En tout état de cause, l'acheteur ne peut prétendre à une quelconque indemnisation en cas de retard dans nos livraisons.

En cas de livraisons successives, le défaut d'une livraison ne remet pas en cause les autres.

Sauf transport par nos soins, les marchandises voyagent à vos risques et périls quelque soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport.

Vous êtes invités à vérifier soigneusement l'état des marchandises à l'arrivée avant d'en donner décharge au transporteur. Aucune réclamation ne sera admise quant aux avaries ou pertes consécutives au transport dont vous devez accepter de faire votre affaire.

Toute livraison de marchandises donne lieu à signature d'un bon de livraison. Il vous appartient de mentionner le cas échéant sur celui-ci les éventuelles réserves que justifient les marchandises livrées. Passé un délai de 48 heures à compter de la livraison, aucune réclamation ne sera admise.

Prix - Modalités de Paiement - Pénalités

Nos prix s'entendent, sauf convention particulière et expresse, départ usine ou port avancé.

Sauf stipulation contraire, nos marchandises sont payables à 20 jours à compter de la livraison.

Le paiement comptant c'est à dire le jour de l'établissement de la facture donnera lieu à un escompte de 1 % sur le montant net H.T.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues majorées d'une pénalité d'un taux d'intérêt égal à 15 fois le taux d'intérêt légal.

Cause de Réserve de Propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoire.

L'acheteur s'interdit de porter atteinte au marquage effectué sur nos marchandises pour en faciliter l'individualisation.

Toutefois, la responsabilité des marchandises et de leur conservation est transférée à l'acheteur dès la livraison.

En cas de non paiement (*total ou partiel*) du prix de l'échéance, nous pouvons exiger, de plein droit et sans formalité, la restitution, de toutes les marchandises non encore intégralement payées, y compris des marchandises normalement payables à une date ultérieure. Cette restitution effectuée aux frais, risques et périls de l'acheteur n'équivaut pas à la résolution de la vente.

Dans ce cas, la totalité des acomptes éventuellement versés nous restera acquis à titre de dommages et intérêts et de clause pénale.

Garanties - Responsabilité

En cas de vice caché et reconnu déclaré dans les six mois de la livraison, notre garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces défectueuses dans les conditions ainsi définies :

- Notre garantie est exclue pour les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détérioration ou d'accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse de ce matériel.
- Il appartient à l'acheteur de nous aviser sans retard et par écrit des vices qu'il impute au matériel et de fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. L'acheteur s'engage à nous donner toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède; il doit en outre s'abstenir sauf accord exprès de notre part d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation.
- Le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses ainsi que celui du retour du matériel ou des pièces réparées ou remplacées sont à la charge de l'acheteur de même qu'en cas de réparation sur place les frais de voyages et de séjours de nos employés.

Notre responsabilité est strictement limitée aux obligations ainsi définies et ne peut être engagée au delà de celle de nos fournisseurs.

Il est de convention expresse que nous ne serons tenus à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Clause Résolutoire de Plein Droit

En cas d'annulation de commande ou de refus de prendre livraison de la marchandise le contrat de vente sera résolu de plein droit et les acomptes éventuellement versés nous restant acquis à titre de dédit sans préjudice de tout autre dommage et intérêt.

Juridiction compétente

De convention expresse, seul le Tribunal de Commerce de Péronne sera compétent pour statuer sur toutes les contestations relatives à la présente vente même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, d'appel en cause, de procédure de référé, quelles soient les stipulations des conditions générales d'achat de l'acheteur.

L'émission ou l'acceptation de traite ou de moyen de paiement n'entraîne ni novation, ni dérogation, à cette attribution exclusive de compétence.